Image not found or type unknown

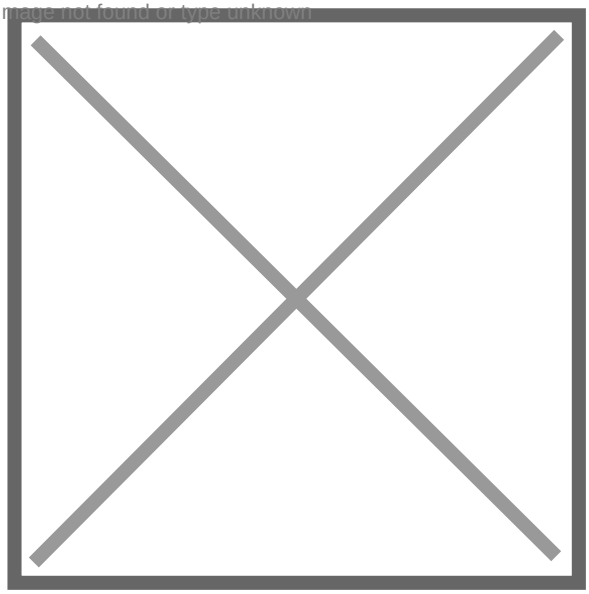

Protection du noms de mes pages web et de mon pseudonyme d'auteur

Par **betageek**, le **26/10/2011** à **01:47**

Bonjour à toutes et à tous.
Voilà ci-dessous quelques explications de mon travail pour bien comprendre ma question.
Je suis le créateur unique de plusieurs pages internet toutes consacrées à ma ville.
J'ai créé un forum – un blog d'information générale – un blog de poésie local – une page My space sur les musiciens de ma ville – une page "Face Book" – une page "Twitter" – une page sur "Scoop It".
Toutes ont pour thème ma ville.
Je signe tous mes posts, articles, envoyez avec le même pseudonyme sur chacune d'elles.
Je donne le plus possible le même titre à toutes s'est pages.

Ma première question et simple :

Comment faire pour protéger mon pseudonyme et le nom général de mes pages internet ?

Ensuite seconde question :

Devrais-je créais une association loi 1901 pour pouvoir trouver des partenaires financiers pour monter des expositions, participés à des choses organisées par ma ville et/ou financées des choses au nom du blog principal et enfin pour, peut-être, officialisé un partenariat éventuel avec la mairie de ma ville (le maire lis mon blog et post des avis sur ma pages "Face book" (il m'a même dit l'apprécier).

Voilà merci par avance à vous tous pour vos pistes vos idées et /ou réponses concrètes.
Amitié à tous…

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **06:16**

Les pages Web sont du ressort du droit d'auteur, donc faites des copies d'écran et une enveloppe Soleau. Mais si les titres n'ont aucune originalité, ce n'est pas protégeable. Si vous avez appelé une page du nom de votre ville, n'importe qui peut faire pareil et vous n'êtes pas le premier à le faire.
Le pseudonyme là c'est une autre affaire. En cas de litige, vous devrez prouver l'antériorité, le parasitisme etc.

Par **betageek**, le **27/10/2011** à **00:13**

Bonsoir et merci pour votre rapidité de réponse.
Vous me dites des "copies d'écrans et hop dans une enveloppe"
mais le souci c'est que j'ai plus de 1000 articles (tous pages web sur ma ville confondus).
Je ne peux alors et vous le deviner, faire des copies d'écrans.
Ensuite, mon titre et soit banal, mais comporte des mots et un chiffre et ce titre ne se retrouve aucunement sur le web (j'ai cherché).
Alors, outre le site "Ma ville.com" avec pléthore de ville comme par exemple "Rennes - Brest", etc.
Je suis, pour le moment, le seul avec ce titre-là.
Quant aux deuxièmes point de ma question original sur la protection de mon pseudonyme :
Même si celui-ci et là aussi banal (tout et relatif) vous voulez dire quoi par :
"L'antériorité, le parasitisme, etc." ?
alors, la première trace réel publiais sur le web de ce pseudonyme (mon pseudonymes) entends que signature de mes articles date de la création de mon 1er blog (1er mouture, il y en aura 2) en 2006.
Si j'achète le nom de mon blog comme me le propose mon hébergeur cela m'apporteras-t-il une sorte de légitimité officiel et incontestable ?
Merci à vous de votre intérêt pour mes questions.
Amitié à tous…

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés